

10 décembre 2004

**Déclaration de S.E. M. Jean Ping,
Président de la 59^{ème} Session de l'Assemblée Générale,
à l'occasion de l'ouverture de la séance plénière commémorant
la Décennie des droits de l'homme dans le domaine de l'éducation**

Monsieur le Secrétaire général,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous commémorons aujourd'hui un événement qui a fait date dans l'histoire de l'humanité, la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont le préambule consacre les droits légitimes et fondamentaux inhérents à tout être humain " comme un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations ".

Cette année, ainsi que nous l'avions décidé l'année dernière, la commémoration de cette Journée sera consacrée à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Il était également convenu que nous tiendrions une séance plénière pour marquer la fin de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) et que nous examinerions les initiatives à prendre pour intensifier l'éducation.

En effet, il est indispensable d'éduquer et de sensibiliser les populations sur les questions relatives aux droits de l'homme, de promouvoir le respect, l'égalité, la coopération et la compréhension entre individus et entre nations. Il s'agit là bien sûr d'un processus long qui, comme toute éducation, peut s'étaler sur toute une vie.

Excellences,
Mesdames, Messieurs

En proclamant la Déclaration universelle des droits de l'homme il y a cinquante-six ans, l'Assemblée générale mettait aussi en exergue le rôle fondamental joué par l'éducation pour réaliser ces droits. " Tous les individus, énonce le préambule, et tous les organes de la société, ayant cette déclaration constamment à l'esprit, devrait s'efforcer, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés ". C'est en accord avec cet appel que l'ONU a multiplié les efforts pour promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Tout d'abord, en prévoyant des dispositifs juridiques dans les principaux organes concernés des Nations Unies, nous nous sommes engagés à garantir dans nos pays respectifs une éducation de base, mais aussi une éducation sur et pour les droits de l'homme en particulier.

Ensuite, au sein même de notre organisation, nous avons sans cesse rappelé l'importance d'une telle éducation, aussi bien en Assemblée générale, que dans la Commission des droits de l'homme, ou à l'occasion de nombreuses réunions internationales. C'est ainsi qu'en 1993, la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme a reconnu que " l'éducation, la formation et l'information en la matière étaient indispensables pour instaurer et encourager des relations intercommunautaires stables et harmonieuses, ainsi que pour promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance et la paix ". Elle a par ailleurs exhorté, je cite, " tous les États et institutions à inscrire les droits de l'homme, le droit humanitaire, la démocratie et l'état de droit au programme de tous les établissements d'enseignement, de type classique et autre ".

Enfin, nous avons adopté plusieurs programmes d'action internationaux, tels que le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), dont le Plan d'action et les directives connexes encouragent l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies globales, efficaces et durables pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme au niveau national.

Aujourd'hui, nous commémorons donc la fin de la Décennie pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Lorsque l'Assemblée générale a lancé ce programme, il y a dix ans, elle a, dans sa résolution 49/184, prié instamment " les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux oeuvrant dans le domaine de l'éducation de n'épargner aucun effort pour élaborer et appliquer des programmes relatifs à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que le recommande le Plan d'action, en particulier en élaborant et en exécutant des plans nationaux pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme ".

Selon une évaluation générale, le programme de la Décennie a, à mi-parcours, servi de catalyseur en provoquant une réaction des gouvernements même si beaucoup reste encore à faire. Mais il est plus que jamais nécessaire d'améliorer la collaboration entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans un esprit de respect mutuel.

L'année 2004 a été marquée par une augmentation des activités gouvernementales en faveur de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Toutefois, plusieurs gouvernements ont indiqué que celle-ci demeure prioritaire dans leur pays, ne serait-ce que parce que certaines questions doivent encore être examinées. Mais le bilan de la Décennie est positif car il a " permis de faire de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme une question prioritaire ", de sensibiliser l'opinion publique sur ce sujet, et enfin de fournir un cadre de coopération internationale dans ce domaine.

Excellences,
Mesdames, Messieurs

L'Assemblée générale des Nations Unies a été saisie pour examen et adoption non seulement d'un projet de Programme mondial pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, mais aussi du projet de plan d'action pour sa première phase qui durera de 2005 à 2007.

Il est important que notre Assemblée les adopte. D'abord parce qu'ils permettront de réaffirmer que l'éducation dans le domaine des droits de l'homme demeure une priorité pour l'ensemble de la communauté internationale. Ensuite parce qu'ils fourniront un cadre commun d'action à tous les intervenants concernés. Et enfin, ils permettront d'appuyer les programmes existants tout en stimulant l'élaboration de nouveaux programmes, et ils renforceront la coopération à tous les niveaux.

Néanmoins, il est évident que des initiatives comme celles de la Décennie qui s'achève et le projet de Programme mondial ne peuvent être véritablement efficaces que si les acteurs nationaux et locaux les utilisent comme instruments de mobilisation.

En ouvrant cette séance plénière, je souhaite donc que nous unissions tous nos efforts pour que l'éducation dans le domaine des droits de l'homme devienne une réalité pour nos sociétés, et qu'elle figure au cœur de nos débats pour les prochaines années. Une éducation efficace qui renforce le respect, l'égalité, la coopération et la compréhension, prévenant ainsi la violation des droits de l'homme et les conflits, demeure une des meilleures contributions à l'avènement d'un monde pacifique.

Je vous remercie.